Questions orales

ON DEMANDE L'ARRÊT DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, étant donné que les Américains ne discuteront pas de cette question dans le cadre des négociations globales, le ministre pourrait-il demander à M. Reisman de préciser, lorsqu'il s'entretiendra avec le négociateur américain demain, que le Canada ne se lancera pas dans ces négociations globales tant que cette demande de droits compensateurs n'aura pas été rejetée ou retirée?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président.

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE TRAITEMENT DE L'URANIUM AU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aux yeux du monde entier, l'Afrique du Sud est un pays hors-la-loi, tout comme la Libye, et il faut prendre des mesures spéciales à son égard. Le gouvernement songera-t-il à aller plus loin qu'il ne l'a fait dans le cas de l'occupation illégale de la Namibie? Plus précisément, songera-t-il à abroger le contrat pour le traitement de l'uranium sud-africain au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle d'abroger un contrat. C'est quelque chose de très grave que le gouvernement a décidé de ne pas faire quand nous avons annoncé les mesures qui ont été approuvées par toute la Chambre en septembre dernier, y compris par un porte-parole du Nouveau parti démocratique. Nous avions signalé qu'aucune nouvelle autorisation ne serait accordée pour de telles activités à compter de ce moment-là. Nous avons interdit toutes les activités de ce genre à partir du moment de mon annonce, mais nous n'avons pas pris de mesures rétroactives.

ON DEMANDE LA DÉNONCIATION DU CONTRAT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne convient-il pas qu'il ne s'agit pas de circonstances normales ou d'un régime ordinaire? Ce régime n'est certes pas reconnu pour la façon dont il tient parole. Est-ce qu'il ne serait pas temps que nous affirmions notre position relativement à d'autres mesures que nous pourrions prendre en annulant dès 1986 un contrat qui doit arriver à expiration en 1988 et que nous signalions à l'Afrique du Sud que nous nous opposons non seulement à l'apartheid, mais aussi à l'occupation illégale de la Namibie, puisque cela fait partie des gestes posés par ce régime contre ses voisins et son propre peuple?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certain que le député ne voulait pas sérieusement proposer que, parce que l'Afrique du Sud viole une pratique du monde démocratique, nous devrions

en violer une autre. Je suis certain qu'il ne le suggérait pas sérieusement, même si c'est ce qu'il a laissé entendre.

Pour ce qui est de donner l'exemple, le Canada l'a fait l'été dernier en annonçant certaines mesures, il l'a fait dans le cadre des activités du Commonwealth en établissant le Groupe de personnalités éminentes et il l'a fait grâce au consensus qui s'est clairement dégagé à la Chambre et dans le reste du pays quant à la nécessité de prendre des mesures communes pour nous attaquer efficacement à l'apartheid. Je pense que ce consensus existe encore. J'ai l'intention d'essayer de collaborer avec nos amis du Commonwealth aussi longtemps que ce sera utile. Comme nous l'avons déjà dit, si cela cesse de l'être, le Canada agira seul.

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NÉGOCIATION DE L'ADHÉSION DU QUÉBEC À LA CONSTITUTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre pour lui faire remarquer que durant son absence, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Gil Rémillard, a tenté de relancer le débat sur l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel de 1981. Mais son initiative a été refroidie par ce que je considère être une gaffe du secrétaire d'État qui déclarait que le gouvernement fédéral n'est pas pressé et, deuxièmement, ne se sent pas obligé de négocier le contentieux constitutionnel avant la fin de son premier mandat.

Je voudrais donc demander au premier ministre si ceci reflète bien la position du gouvernement fédéral et si les Québécois devront attendre après les prochaines élections fédérales avant de voir le problème de leur adhésion à l'accord constitutionnel réglé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Québécois ont grandement souffert à cause de l'attitude unilatérale du gouvernement libéral qui nous a précédés. Donc, le secrétaire d'État disait qu'il faut être prudent. Il a incité tout le monde à la prudence pour éviter une deuxième débâcle telle celle qui nous a été infligée par le gouvernement libéral.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour la clarté de sa réponse. Je suis sûr que tous les Québécois savent maintenant sur quel pied danser.

ON DEMANDE QUI AURA LA RESPONSABILITÉ DE MENER LES NÉGOCIATIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre, s'il a si confiance dans son secrétaire d'État, s'il pense que les Québécois en auront confiance pour négocier le dossier constitutionnel après qu'il eût dit d'eux, la semaine dernière en les insultant, qu'ils ne s'y comprenaient pas en matière économique?